

Certificat assurance et risques construction

CATEGORIE : C

Vue d'ensemble

Domaine(s) d'activité professionnel dans lequel(s) est utilisé la certification :

- Transverse :
- **Souscription**
 - **indemnisation**
 - **Courtage**
 - **Expertise**
 - **Commercial**

Code(s) NAF : **64.99Z**, **65.12Z**, **65.20Z**, **66.29Z**, **64.11Z**

Code(s) NSF : **313**

Code(s) ROME : **C1109**, **C1110**, **C1102**, **C1103**, **C1107**

Formacode : **41036**

Date de création de la certification : **01/01/2015**

Mots clés : **RC DECENNALE**, **BATIMENT**, **DOMMAGE OUVRAGE**, **Construction**

Identification

Identifiant : **2986**

Version du : **13/06/2018**

Références

Consensus, reconnaissance ou recommandation :

Formalisé :

- [Accord de branche relatif à la gestion des emplois et des compétences et à la formation professionnelle toute au long de la vie dans les sociétés d'assurance \(GPEC\)](#)

Non formalisé :

- [OEMA Baromètres et évolution des métiers](#)

Descriptif

Objectifs de l'habilitation/certification

Cette certification aborde la thématique de la construction.

Les objectifs de cette certification sont :

- Acquérir la méthodologie de règlement des sinistres dans le cadre de la convention CRAC et avenant 1.
- Optimiser sa méthodologie de gestion des sinistres dommages - ouvrage et responsabilité décennale dans le cadre de dossiers amiables et juridiques.
- Appréhender la méthode de règlement des sinistres en assurance tous risques chantiers.

Lien avec les certifications professionnelles ou les CQP enregistrés au RNCP

- AUCUN

Descriptif général des compétences constituant la certification

Analyser la situation du client pour lui proposer une solution d'assurance adaptée à ses besoins et à ses contraintes économiques.

Identifier et Appliquer les règles et la procédure de gestion des sinistres dommages ouvrages, RC et RC décennale.

Expliquer et appliquer la procédure de gestion en vigueur dans le respect de la réglementation et des dispositions contractuelles.

Déterminer les responsabilités de l'assuré et des tiers éventuels.

Appliquer le droit commun de la responsabilité civile.

Déterminer les moyens à mettre en place pour indemniser le client.

Diligenter et suivre les expertises nécessaires à l'évaluation des dommages.

Public visé par la certification

- gestion sinistres construction
- maître d'ouvrage
- syndic de copropriété
- Inspecteur construction
- agent général et courtier d'assurances
- souscripteur construction
- bureaux d'études

Accompagner le client en cas de procédure judiciaire.
Exercer les recours en droit commun dans le cadre de la subrogation légale en cas de sinistre avec tiers responsable identifié.
Accompagner le client tout au long de la gestion de son dossier sinistre jusqu'à l'indemnisation.

■ Contrôleur technique

Modalités générales

La certification est proposée en inter-entreprises ou en intra-entreprises selon des modalités de formation présentielle et à distance.

La formation est dispensée dans 5 modules d'une durée totale de 70 heures :

Module 1 : L'assurance des ouvrages garantie décennale depuis le 08 juin 2005.

Module 2 : Dommage ouvrage s une obligation pour le maître d'ouvrage.

Module 3 : Gestion des sinistres construction.

Module 4 : Gestion de la convention CRAC.

Module 5 : Identification des besoins d'assurance en matière de chantiers.

Liens avec le développement durable

niveau 1 : Certifications et métiers qui internalisent le développement durable. Les activités et compétences mobilisées mettent en oeuvre des matériaux et produits moins polluants

Valeur ajoutée pour la mobilité professionnelle et l'emploi

Pour l'individu

Faire reconnaître par une certification ses compétences dans un domaine à forte spécificité.

Accroître son employabilité dans un contexte réglementaire contraignant, évolutif et à forte expertise.

Développer son efficacité professionnelle.

Maîtriser l'ensemble des normes, règles, techniques permettant d'être acteur dans les processus d'analyse du risque , de proposition de solutions adaptées.

Pour l'entité utilisatrice

Professionnalisation des salariés, Adaptation aux postes de travail, Développement des compétences de travail.

Développer les compétences en techniques, conseils, analyse et recherche de solutions assurantielles des salariés dans le domaine de la construction.

Permettre aux entités de faire face à la maîtrise de phénomènes complexes à fort impact sur la qualité et la rentabilité des portefeuilles d'affaires.

Renforcer une approche clients personnalisée permettant un maintien des affaires existantes, même après sinistres.

Evaluation / certification

Pré-requis

Aucun.

Compétences évaluées

Déterminer le tarif d'assurance selon les barèmes, les options de garanties et de franchises choisies par le client et établir les conditions particulières du contrat.

Comprendre les circonstances de l'évènement à l'origine du sinistre.

Centre(s) de passage/certification

- IFPASS PUTEAUX/
LYON/MARSEILLE/STRASBOURG/BORDEAUX

Vérifier la recevabilité de la déclaration de sinistre en situant l'accident dans son contexte juridique et économique.
Identifier les informations et documents nécessaires au traitement du sinistre et vérifier leur conformité.
Énoncer et expliquer au client les éléments de la procédure de gestion.
Organiser et suivre les expertises d'évaluation des dommages et des responsabilités.
Évaluer l'ensemble des dommages à indemniser.
Identifier, évaluer et appliquer la RC des prestataires.
Appliquer les dispositions contractuelles et conventionnelles (Dégâts des eaux / incendie / catastrophes naturelles), ainsi que les principes de responsabilité civile particuliers et professionnels, décennale et dommages - ouvrage.
Appliquer la convention CRAC.
Déterminer et informer le client des délais pour présenter une offre d'indemnisation et expliquer les conséquences en cas de non-respect de ces délais réglementaires et contractuels.
Déployer la procédure d'indemnisation.
Expliquer et justifier le règlement de prestations d'assurance ou le refus de garantie.
Expliquer les conditions de garanties (limites, plafonds et franchises).
Argumenter sur les différents types de prises en charge des prestations (prise en charge totale, avance de fonds...).
Identifier et expliquer les éléments pris en compte pour déterminer les responsabilités engagées et l'évaluation de l'indemnisation.
Assurer le suivi du dossier de sinistre et mesurer la satisfaction du client.
Traiter les réclamations et objections en argumentant ses réponses sur la base des dispositions contractuelles ou en ajustant son offre d'indemnisation.
Ajuster son offre d'indemnisation ou réaliser une contre-proposition en cas de litige ou de contre-expertise.

Niveaux délivrés le cas échéant (hors nomenclature des niveaux de formation de 1969)

N/A

La validité est Permanente

Possibilité de certification partielle : oui

Étendue de la certification partielle :

1 ou plusieurs modules

Durée de validité des composantes acquises :

permanente

Durée accordée pour valider les composantes manquantes :

5 ans

Matérialisation officielle de la certification :

Remise d'un certificat IFPASS signé par le Directeur Général

Plus d'informations

Statistiques

11 salariés en formation continue certifiés depuis 2016

160 alternants certifiés depuis 2015 soit 53 par an

Autres sources d'information

informations@ifpass.fr / lyon@ifpass.fr / marseille@ifpass.fr / strasbourg@ifpass.fr /
bordeaux@ifpass.fr